



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-19-0906 du 30/12/2019

Délégation de signature du 11 décembre 2019

DELEGATIONS SPECIALES DE SIGNATURE POUR LE SERVICE D'APPUI AUX RESSOURCES HUMAINES

Service d'appui aux ressources humaines

RÉSUMÉ

Délégations spéciales de signature pour le Service d'Appui aux Ressources Humaines.

Date d'application : 11/12/2019

DOCUMENT À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-19-0767 du 04/09/2019

L'administrateur général des finances publiques, Directeur du service d'appui aux ressources humaines (SARH) :

Vu le décret n° 97-464 du 9 mai 1997 modifié relatif à la création et à l'organisation des services à compétence nationale ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 septembre 2017 portant promotion, réintégration, nomination, intégration et affectation d'administrateurs généraux des finances publiques ;

Vu le décret n° 2017-1423 du 2 octobre 2017 pris en application de l'article 75 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2017 relatif au service d'appui aux ressources humaines de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur secondaire du ministre de l'action et des comptes publics ; 4 juillet 2012 entre le secrétariat général et la DRESG concernant les dépenses d'action sociale (Programme 218) ;

Arrête :

Article 1 – Reçoivent une délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur pôle, de leur service ou de leurs missions, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitée à :

- (1) Signature de toute correspondance et tout document relatif aux attributions de son pôle ;
- (2) Signature de toute correspondance et tout document relatif aux attributions de son service ;
- (3) Conformément à l'arrêté ministériel de délégation de signature pris en application du décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005, signature de tous documents utilisés au titre des actes de gestion entrant dans le champ des articles 2 à 4 de l'arrêté du 26 juillet 2017 relatif aux attributions du SARH ;
- (4) Signature du courrier simple et des bordereaux de transmission de simples pièces, relatifs à ses missions ;
- (5) Signature de toute correspondance et tout document entrant dans le champ de la lettre de mission.

1- M. Christian MIRANDOL, administrateur civil hors classe, Directeur adjoint du service d'appui aux ressources humaines (3) (4) ;

2- Pour le pôle ressources humaines de direction et le pôle centre de services des ressources humaines

Mme Agnese MACCARI, administratrice des finances publiques adjointe, responsable du pôle ressources humaines de direction, pour le pôle RHD (1) (3) (4) ;

Mme Corinne SIMON-GRAMOLI, administratrice des finances publiques adjointe, responsable du pôle centre de services des ressources humaines, pour le pôle CSRH (1) (3) (4) ;

En cas d'absence de la responsable du pôle ressources humaines de direction, l'intérim peut-être assuré par :

- Mme Nora KAABECHE, administratrice des finances publiques adjointe, responsable du pôle affaires générales, budget et logistique (1) (3) (4) ;

- Mme Corinne SIMON-GRAMOLI, administratrice des finances publiques adjointe, responsable du pôle centre de services des ressources humaines (1) (3) (4) ;

- Mme Marie-Josèphe BONNET, inspectrice principale des finances publiques, adjointe (1) (3) (4) ;

- M. Jean-Etienne TAILLEBOURG, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint (1) (3) (4) ;

- M. Didier THOMAS, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint (1) (3) (4) ;

- M. Olivier ROSBACH, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint (1) (3) (4) ;

- L'un des deux Directeurs ;

En cas d'absence de la responsable du pôle centre de services des ressources humaines, l'intérim peut-être assuré par :

- Mme Nora KAABECHE, administratrice des finances publiques adjointe, responsable du pôle affaires générales, budget et logistique (1) (3) (4) ;

- Mme Agnese MACCARI, administratrice des finances publiques adjointe, responsable du pôle ressources humaines de direction, pour le pôle RHD (1) (3) (4) ;

- Mme Marie-Josèphe BONNET, inspectrice principale des finances publiques, adjointe (1) (3) (4) ;

- M. Jean-Etienne TAILLEBOURG, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint (1) (3) (4) ;

- M. Didier THOMAS, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint (1) (3) (4) ;

- M. Olivier ROSBACH, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint (1) (3) (4) ;

- L'un des deux Directeurs ;

Formation professionnelle et concours

M. Olivier ROSBACH, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint, responsable de la mission formation professionnelle (2) (3) (4) ;

Mme Nathalie BITBOL, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable de la mission formation professionnelle (2) (3) (4) ;

Gestion administrative et comptable

M. Philippe ALTAVILLA, inspecteur des finances publiques (3) (4) ;
Mme Marilyne BOUDHAU, inspectrice des finances publiques (3) (4) ;
Mme Rose-Aimée BRIVAL, inspectrice des finances publiques (3) (4) ;
Mme Anne-Marie GAUZERE, inspectrice des finances publiques (3) (4) ;
Mme Thi Thu HIDALGO, inspectrice des finances publiques (3) (4) ;
Mme Lucy JACQUES-SEBASTIEN, inspectrice des finances publiques (3) (4) ;
Mme Marie-Hélène KUBIEZ, inspectrice des finances publiques (3) (4) ;
Mme Marie-Noëlle ROME, inspectrice des finances publiques (3) (4) ;
Mme Marie-Hélène SIBILEAU, inspectrice des finances publiques (3) (4) ;
Mme Francine BORDIN, contrôleur principale des finances publiques (4) ;
Mme Chantal JEAN-MARIE-DESIREE, contrôleur principale des finances publiques (4) ;
Mme Véronique TITE, contrôleur principale des finances publiques (4) ;
Mme Vanessa PICARD, contrôleur des finances publiques (4) ;
Mme Guylaine VITALI, contrôleur des finances publiques (4) ;
M. Rachid MAMMERI, agent administratif principal des finances publiques (4) ;
Mme Véronique OUSSELIN, agente administrative principale des finances publiques (4) ;

Mission retraite

Mme Nathalie MARTIN-VALIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe, chargée de la mission retraite (2) (3)(4) ;
Mme Marie-Dominique MAURY, inspectrice divisionnaire des finances publiques experte (3) (4) ;

Correspondants sociaux

Mme Marilyne BOUDHAU, inspectrice des finances publiques (3) (4) ;
Mme Carine BRESLE, contrôleur des finances publiques (4) ;

Les correspondants sociaux reçoivent également pouvoir pour signer les attestations de service fait, les ordres de services et les commandes concernant leur secteur d'activité.

3- Pour le pôle affaires générales, budget et logistique

Mme Nora KAABECHE, administratrice des finances publiques adjointe, responsable du pôle affaires générales, budget et logistique (1) (3) (4) ;

En cas d'absence de la responsable du pôle affaires générales, budget et logistique, l'intérim peut-être assuré par :

- Mme Agnese MACCARI, administratrice des finances publiques adjointe, responsable du pôle ressources humaines de direction (1) (3) (4)
- Mme Corinne SIMON-GRAMOLI, administratrice des finances publiques adjointe, responsable du pôle centre de services des ressources humaines (1) (3) (4) ;

- Mme Joëlle GRAFF, inspectrice principale des finances publiques, adjointe (1) (3) (4) ;
- M. Régis POIRIER, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques, adjoint (1) (3) (4) ;
- L'un des deux Directeurs.

Cellule budget / logistique / recettes non fiscales

- M. Michel BESANCON, inspecteur des finances publiques (3) (4) ;
- M. Jean-Marc RUIZ, inspecteur des finances publiques (3) (4) ;
- Mme Béatrice SOULAN, inspectrice des finances publiques (3) (4) ;
- Mme Annick LEBEAU, contrôleur principale des finances publiques (3) (4) ;
- Mme Elisabeth MARGAS, contrôleur principale des finances publiques (3) (4) ;
- M. Bruno CHRETIEN, contrôleur des finances publiques (4) ;
- M. Franck LE GRESSUS, contrôleur des finances publiques (4) ;
- Mme Cassy ARDAU, agente administrative principale des finances publiques (4) ;
- Mme Céline COZELIN, agente administrative principale des finances publiques(4) ;
- Mme Gwénola REBILLARD, agente administrative principale des finances publiques (4) ;
- M. Marc ATTOUN, contractuel (4) ;

Cellule frais de déplacement / congés bonifiés

- M. Michel BESANCON, inspecteur des finances publiques (4) ;
- M. Jean-Marc RUIZ, inspecteur des finances publiques (4) ;
- Mme Annick LEBEAU, contrôleur principale des finances publiques (4) ;
- Mme Denise LEROY, contrôleur principale des finances publiques (4) ;
- Mme Elisabeth MARGAS, contrôleur principale des finances publiques (4) ;
- M. Renaud MANS, contrôleur des finances publiques (3) (4) ;
- M. Andy LORIMIER, agent administratif principal des finances publiques (4) ;
- M. Bachir VALLI ISMAEL, agent administratif principal des finances publiques (4) ;

Cellule affaires générales

- Mme Laurence BOTTIN, inspectrice des finances publiques (3) (4)
- M. Alain BRICE, contrôleur des finances publiques (3) (4) ;
- Mme Silvia LOPES, contrôleur des finances publiques (3) (4) ;
- Mme LI Li, agente administrative principale des finances publiques (3) (4).

4- Pour le centre de services partagés (CSP Chorus)

- M. Régis POIRIER, inspecteur divisionnaire hors classe des finances publiques (2) (3) (4) ;
- Mme Caroline ALBANO, inspectrice des finances publiques (2) (3) (4) ;
- Mme Christine LAFONT, contrôleur des finances publiques (3) (4) ;
- Mme Rachel NANTHAPHAK, contrôleur des finances publiques (3) (4) ;

Article 2 – La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,

FRANCOIS COUSIN